

Du travail en France plutôt que France Travail !

Le gouvernement tente de nous faire accroire que dans le cadre de son projet de loi « Objectif plein emploi », la mise en place de « France Travail » va régler la question du chômage et de la précarité. « France Travail » est en effet présenté comme « une transformation profonde de notre action collective pour atteindre le plein emploi et permettre ainsi l'accès de tous à l'autonomie et la dignité par le travail ».

Les gages et les paroles du gouvernement macronien portent à la méfiance et au rejet car ce même exécutif a détruit le système de protection sociale de l'emploi en supprimant les cotisations sociales, s'est attaqué aux privé·es d'emploi en diminuant le nombre de bénéficiaires ainsi que le montant et la durée des indemnités chômage et amplifie le chômage chez les seniors avec la réforme des retraites.

Nous rejetons ce projet de loi car :

- **Il ne peut pas atteindre l'objectif affiché prétentieusement de plein emploi.** En effet, la restructuration du service public de l'emploi en créant l'entité « opérateurs France Travail » (qui serait une addition de Pôle emploi, de Cap emploi pour les personnes en situation de handicap, et des missions locales en direction des Jeunes) ne permettrait pas un meilleur suivi des personnes inscrites. Cet opérateur servirait, encore plus qu'aujourd'hui, à impulser les politiques néolibérales du gouvernement en stigmatisant les privé·es d'emploi et en captant les fonds et les missions des structures plus spécialisées que nous connaissons actuellement. Il serait animé par France Travail qui devra exécuter ces politiques.

- **Il détruit le service public de l'emploi** en donnant une place de plus en plus importante au secteur privé. Ce dernier verrait ses prérogatives augmentées au sein de la structure en renforçant les partenariats avec toutes sortes d'associations et en déléguant certaines missions dans le cadre de délégations de services publics. De plus il ne prévoit aucun moyen supplémentaire pour accompagner les usagers alors que le ratio effectifs du service public de l'emploi/nombre d'accompagné·es est deux fois plus faible en France que dans les pays voisins GB et Allemagne.

- **Il risque de casser les règles nationales avec la territorialisation.** Celle-ci risque d'engendrer des inégalités entre privé·es d'emploi selon l'aire urbaine (diminutions de droits selon la situation économique locale...). En effet, les différents acteurs regroupés dans France Travail seront « gouvernés » par un ensemble État, partenaires sociaux et... collectivités territoriales, ce qui marque une grande nouveauté et préfigure un transfert ultérieur aux Régions par exemple. On se souvient de Proch'emploi, lamentable tentative de Xavier Bertrand pour privatiser l'emploi dans les Hauts de France, dûment épinglée par la Cour des Comptes quant à son rapport coût/efficacité.

- **Il prétend systématiser les contrôles** en faisant signer un contrat d'engagement obligatoire lié à des sanctions et en imposant **l'inscription automatique** conditionnant les allocataires du RSA à une activité de 15 à 20 heures par semaine sans tenir compte de leur situation sociale.

- Comme toujours, **les entreprises sont les grandes absentes de cette loi** car aucun engagement ne leur est demandé afin qu'elles participent à l'insertion professionnelle des privé-es d'emploi en améliorant les conditions d'accès à l'emploi mais aussi de travail, et de rémunération.

Le glissement sémantique d'emploi (Pôle Emploi) à travail (France Travail) révèle ici toute sa perversité.

Le pays n'a pas besoin de cette réforme mais d'emplois à temps plein, protecteurs pour les salarié-es, et à impact socialement et environnementalement positifs.

Ce n'est pas aux privé-es d'emploi qu'il faut s'attaquer, c'est bien aux causes réelles du chômage qui proviennent du système capitaliste soutenu par le gouvernement. Il est grand temps de changer de politique face à la précarisation qu'ils souhaitent nous imposer.

CONTACT

Alexandre Cailleteau — Secrétaire exécutif national

Parti de Gauche

06 62 75 98 58 · alexandre.cailleteau@lepartidegauche.fr